

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2019

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire

Secrétaire de séance : Dominique ROSFELDER

ORDRE DU JOUR

- 1) Retrait de la délibération du 14 mai 2019 portant sur sa demande d'augmentation du temps périscolaire de 50 à 60 enfants avec corrélativement des modalités de mise à disposition de la salle multi-activités de 216m² de la commune
- 2) Rénovation partielle du parquet de la salle du Conseil Municipal
 - Sté Peinture KINTZ 67118 GEISPOLSHHEIM : € 4 120,04 HT
- 3) Ravalement des façades de la Mairie
 - Mise en place d'un échafaudage
 - Sté SCHWEITZER 67190 GRENDDELBRUCH : € 3 230,00 HT
- 4) Démolition des bâtiments de l'ancienne choucrouterie et aménagement de son emprise foncière
 - Etude des sols
 - Sté HYDRO GEOTECHNIQUE 67870 BISCHOFFSHEIM : € 2 565,00 HT
 - * Etudes de la compacité des sols sous l'ancienne choucrouterie
 - Sté GEAUPOLE 45800 SAINT JEAN DE BRAYE : € 1 400,00 HT
 - * Diagnostic environnemental de la qualité des sols
- 5) Enquête publique parcellaire
 - Projet de contournement Ouest de Strasbourg – Autoroute A 355
- 6) Constitution de partie civile
 - Tribunal pour Enfants de Saverne
 - Parquet N° 1828 0000054
- 7) Insertion d'une annonce mortuaire aux Dernières Nouvelles d'Alsace
 - Décès de l'Abbé Joseph OSTER, Ancien curé de la Paroisse Saint-Martin
- 8) Réalisation d'un abri-monopente
 - Sté SCHULER : 67140 BARR : € 2 269,80 HT
- 9) Communication

1) Retrait de la délibération du 14 mai 2019 portant sur sa demande d'augmentation du temps périscolaire de 50 à 60 enfants avec corrélativement la modification des modalités de mise à disposition de la salle multi-activités de 216m² de la commune

Le Conseil Municipal,

- après avoir rappelé la motivation qui avait amené le Conseil Municipal à demander l'augmentation du temps périscolaire de 50 à 60 enfants à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019/2020
- après avoir pris connaissance des exigences demandées de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale déclinées notamment par une affectation exclusive de la salle multi-activités au temps périscolaire, ce qui aurait eu pour effet de ne plus pouvoir disposer de cette salle pour les activités des associations locales notamment lors de la collecte du don du sang ou des rencontres mensuelles du Club de l'Amitié
- considérant que ces exigences sont inacceptables pour maintenir des conditions nécessaires au mieux vivre ensemble dans la communauté villageoise locale

décide :

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2019

retire sa délibération du 14 mai 2019 portant respectivement sur l'augmentation du temps périscolaire de 50 à 60 enfants à compter de la rentrée de septembre 2019/2020 et sur la modification des modalités relatives à la mise à disposition de la salle multi-activités de 216m² de la Commune

Par ailleurs, le Maire est chargé de transmettre, pour attribution, la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Enfin, il demande au Président de la Communauté de Communes l'organisation urgente d'une réunion en Mairie d'INNENHEIM avec l'ensemble des acteurs de ce dossier de sorte à trouver une réponse acceptable aux demandes d'inscriptions des familles au périscolaire d'INNENHEIM, en rappelant que l'objectif principal est et doit rester les élèves fréquentant les écoles maternelle et élémentaire communales.

2) Rénovation partielle du parquet de la salle du Conseil Municipal

- **Sté Peinture KINTZ 67118 GEISPOLSHHEIM : € 4 120,04 HT**

Le Conseil Municipal :

- * retient l'option portant sur une réfection partielle du parquet de la salle du Conseil Municipal
- * accepte la proposition de € 4 120,04 HT de la société Peinture KINTZ relative à cette réfection partielle

3) Ravalement des façades de la Mairie

- **Mise en place d'un échafaudage**

- * **Sté SCHWEITZER 67190 GRENDELBRUCH : € 3 230,00 HT**

Le Conseil Municipal, considère qu'il convient d'entreprendre le ravalement des façades de la Mairie.

Il décide d'effectuer le ravalement des façades de la Mairie en régie communale et retient la proposition de € 3 230,00 HT de la société SCHWEITZER sise 67190 GRENDELBRUCH portant sur la mise en place d'un échafaudage au bâtiment de la Mairie de sorte à exécuter le ravalement des façades de la Mairie dans le respect des règles de sécurité dans le cadre de tels travaux.

4) Démolition des bâtiments de l'ancienne choucrouterie et aménagement de son emprise foncière

- **Etude des sols :**

- **Sté HYDRO GEOTECHNIQUE 67870 BISCHOFFSHEIM : € 2 565,00 HT**
 - * **Etudes de la compacité des sols sous l'ancienne choucrouterie**
- **Sté GEAUPOLE 45800 – SAINT-JEAN de BRAYE : € 1 400,00 HT**
 - * **Diagnostic environnemental de la qualité des sols**

Le Conseil Municipal, rappelle :

- d'une part son acquisition de l'ancienne choucrouterie HESS sise 1 Rue du Tramway dans un objectif de renforcer la réserve foncière communale
- d'autre part sa décision portant sur la démolition des bâtiments de cette ancienne choucrouterie et la remise en état de l'emprise foncière

Par ailleurs, il considère qu'il convient de réaliser des études précises portant d'une part sur la compacité des sols et d'autre part sur la qualité des sols situés sous les cuves à choucroute dès

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2019

leur démolition de sorte à disposer d'un état des lieux fiables nécessaire à l'affectation future de l'emprise foncière de cette ancienne choucrouterie

- Aussi, dans cet esprit il accepte :
 - * la proposition de € 2 565,00 HT de la Société HYDRO GEOTECHNIQUE portant sur les études relatives à la compacité des sols situés sous l'ancienne choucrouterie
 - * la proposition de € 1 400,00 HT de la Société GEAUPOLE portant sur le diagnostic environnemental de la qualité des sols situés sous l'ancienne choucrouterie

5) Enquête publique parcellaire

➤ Projet de contournement Ouest de Strasbourg – Autoroute A 355

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'Arrêté Préfectoral du 6 mai 2019 portant ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir dans le cadre du projet de Contournement Ouest de STRASBOURG – Autoroute A 355 du mardi 11 juin au lundi 1^{er} juillet 2019, en vue de l'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à la réalisation du projet sus-visé.

Il rappelle que le projet mentionné ci-dessus impacte l'emprise tant du chemin de l'Association Foncière d'INNENHEIM desservant les parcelles situées au lieu-dit « GEISBERG » ainsi que de parcelles riveraines de ce chemin d'exploitation.

Aussi il demande :

- * le rétablissement de l'emprise foncière du chemin d'exploitation impacté par le projet ainsi que son aménagement de sorte à rétablir l'accès aux parcelles agricoles sises au lieu-dit « GEISBERG » riveraines du dit chemin d'exploitation.
- * la pose des bornes aux parcelles riveraines sus-visées après l'exécution des procès d'arpentage consécutifs à l'acquisition, par voie d'expropriation des emprises nécessaires à la réalisation du projet mentionné ci-dessus.
- * la prise en charge de la totalité des frais y afférents par l'aménageur du projet sus-visé

Il charge le Maire de transmettre la présente délibération à l'enquêteur public en charge du projet de contournement Ouest de Strasbourg – Autoroute A 355

6) Constitution de partie civile

- ##### ➤ Tribunal pour Enfants de Saverne :
- Parquet N° 1828200054

Le Conseil Municipal, prend

- connaissance que le Parquet de Saverne a fixé une audience le 28 juin 2019 à la suite du dépôt de plainte de la Commune au titre de la destruction de 3 poubelles par incendie mises à disposition respectivement de 3 occupants de bâtiments communaux à savoir :
 - le Cabinet de Kinésithérapeutes STOCLIN et LERCHER installé dans l'Hôtel d'Entreprises sis au 2 Rue du Stade à INNENHEIM
 - la Société SIGNAL et Co installé dans l'Hôtel d'Entreprises sis au 2A, rue du Stade à INNENHEIM
 - Centre de Première intervention –Caserne des Sapeurs-Pompiers d'INNENHEIM sis au 4 rue du Stade à INNENHEIM
- dans la soirée du 6 décembre 2017.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2019

- Il rappelle que les dépenses portant sur le remplacement de ces 3 poubelles s'élèvent à € 126,50

Aussi il décide :

- * d'autoriser la Commune d'INNENHEIM représentée par son Maire à ester en justice au titre des dégradations telles que relevées ci-dessus
- * d'autoriser la Commune d'INNENHEIM représentée par son Maire à se porter partie civile lors de l'audience sus-visée au titre de la plainte relative à la destruction par incendie des 3 poubelles mentionnées ci-dessus

7) Insertion d'une annonce mortuaire aux Dernières Nouvelles d'Alsace

- **Décès de l'Abbé Joseph OSTER, Ancien curé de la Paroisse Saint-Martin**

Le Conseil Municipal a appris avec une grande tristesse le décès de l'Abbé Joseph OSTER, ancien curé de la Paroisse Saint-Martin de 1976 à 1988

- Il rappelle que :
 - homme de dialogue et grand bâtisseur, il avait œuvré notamment à la restauration de l'orgue et à l'embellissement de l'Eglise
 - humaniste et rassembleur d'hommes, il a mis toute son énergie au service de la jeunesse

Il décide :

- de remercier l'Abbé Joseph OSTER pour son engagement indéfectible au service de la communauté villageoise
- d'insérer une annonce mortuaire avec la Paroisse Saint-Martin dans les Dernières Nouvelles d'Alsace
- de partager les frais de cette annonce avec la Paroisse sus-visée

8) Construction d'un abri-monopente

- **Sté SCHULER 67140 BARR : € 2 269,80 HT**

Le Conseil Municipal envisage de construire un abri-monopente à l'arrière du bâtiment de la Mairie.

Il accepte de retenir l'offre de € 2 269,80 HT de la Sté SCHULER portant sur la réalisation de cet abri mono-pente sus visé

9) Communication

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de l'état d'avancement du projet portant sur le déploiement du réseau de distribution de gaz dans la commune

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2019

- de l'organisation de la réunion portant sur le thème « Ça s'apprend de vieillir » à la salle multi-activités en date du 20 mai 2019 qui a connu une belle participation locale
- du réaménagement de l'emprise du giratoire au droit du CD vers Krautergersheim qui sera effectué par les services du Conseil Départemental à la rentrée 2019
- de la prochaine collecte du vieux papier qui aura lieu samedi 22 juin 2019 étant précisé que l'intégralité du produit de la revente du vieux papier collecté sera attribuée aux écoles maternelle et élémentaire comme antérieurement
- de la transmission de la déclaration d'intention d'aliéner ci-dessous avec avis de renonciation à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile compétente en la matière.
 - Me Isabelle KUHN-MAGRET : Section 14 N°157/1 : 7 ares 87
Notaire à ROSHEIM : 6 Place Oberlin
- de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en l'occurrence l'Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique « A.T.I.P »
 - a) Demande de certificat d'urbanisme
 - DRFIP STRASBOURG : Section 49 N° 477
Régularisation Autoroute A35 : Section 54 N° 67-68
 - SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET : Section 14 N° 157/1
Notaire à ROSHEIM : 6 Place à Oberlin
 - b) Déclaration préalable de travaux :
 - Mme Marlène BENTZ : Section 14 N° 250
103 Rue du Gal de Gaulle : Rénovation de la toiture avec création
67880 INNENHEIM d'une fenêtre de toit
 - Mme Myriam DOUPEUX : Section 52 N° 476
2 Rue de la Scheer : Réalisation d'une clôture
67880 INNENHEIM